



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **8^e** jour du mois d'**avril** de l'an **2024**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Mme Martine Satre
Conseiller no 1 : Mme Chantal Cantin
Conseiller no 2 : M. Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : M. Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : M. Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : M. Daniel Pitre
Conseiller no 6 : M. Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20240408-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240408-01 **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240408-02 **4.1 Séance ordinaire du 11 mars 2024**

20240408-03 **4.2 Séance extraordinaire du 25 mars 2024**

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20240408-04 **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 08 avril 2024**

20240408-05 **5.2 Radiation des comptes à recevoir 2024 – Taxes, mutation et facturations diverses**

6 LÉGISLATION

6.1 **Avis de motion - Premier projet de règlement numéro 2024-04 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements**

20240408-06 **6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-04 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements**

6.3 Avis de motion - Règlement 2024-06 décrétant une dépense de 7 079 559 \$ et un emprunt de 6 879 113 \$ afin d'effectuer les travaux de reconstruction du garage municipal suite à un incendie

6.4 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2023

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20240408-07 7.1 Embauche secrétaire-réceptionniste (remplacement de congé de maternité)

20240408-08 7.2 Suspension de l'employé 320043

20240408-09 7.3 Embauche – Directeur adjoint du service de sécurité incendie (SSI)

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20240408-10 8.1 Appui au dépôt du projet Campagne de promotion du rôle de pompier volontaire

9. TRAVAUX PUBLICS

20240408-11 9.1 Reddition de compte 2022 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales

20240408-12 9.2 Octroi de contrat - Réfection de la structure de chaussée - chemin Saint-Félix-de-Kingsey - PAVL - Redressement

20240408-13 9.3 Octroi de contrat - Services professionnels pour la réfection du chemin Pinacle et chemin des Canadiens

20240408-14 9.4 Décompte progressif numéro 1 - Stabilisation de talus du chemin de Nicolet-Falls

20240408-15 9.5 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20240408-16 10.1 Engagement de la Ville à la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de mars 2024

20240408-17 11.2 Offre d'achat du lot 4 835 474

20240408-18 11.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliénation du lot 4 242 877 et utilisation d'une partie du lot 4 077 430 à des fins autres qu'agricoles à Danville

20240408-19 11.4 Modification réglementaire - Ajout de l'usage « Mini-entrepôts » et « Entreposage extérieur » a la zone M-81

20240408-20 11.5 Autorisation de la vente du terrain - lot 6 226 594

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240408-21 13.1 Demande d'appui financier - Richmond Regional High School

20240408-22 13.2 Demande d'appui financier - Défi handicap des Sources

20240408-23 13.3 Demande d'appui financier - Gala Méritas Excellence de l'école secondaire l'Escale

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240408-24 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240408-02 4.1 Séance ordinaire du 11 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **11 mars 2024** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 mars 2024** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20240408-03 4.2 Séance extraordinaire du 25 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **25 mars 2024** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **25 mars 2024** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20240408-04 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 08 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

MARS 2024

DÉPENSES TOTALES	1 118 109,96 \$
Rémunération régulière net	90 210,73 \$
Rémunération net élus	8 514,97 \$
Rémunération net incendie	11 100,01 \$
Paiements émis au 2024-04-04	228 978,52 \$
Liste des comptes à payer au 2024-04-08	779 305,73 \$

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **1 118 109,96 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **779 305,73 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240408-05 5.2 Radiation des comptes à recevoir 2024 – Taxes, mutation et facturations diverses

CONSIDÉRANT QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité;

CONSIDÉRANT QUE les comptes à radier ont été provisionnés dans les comptes comptables de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les comptes à radier incluent des comptes à recevoir pour taxes, mutation et facturations diverses;

CONSIDÉRANT QUE toutes les actions possibles pour le recouvrement des comptes à recevoir ont été faites et que malgré tout certains comptes restent impayés;

CONSIDÉRANT QUE ces créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit;

**Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise Madame Nathalie Patenaude, trésorière, à radier les comptes à recevoir selon la liste déposée par cette dernière représentant une somme totale de **7 749,79 \$** incluant les intérêts courus.

ADOPTÉE

6 LÉGISLATION

6.1 Avis de motion - Premier projet de règlement numéro 2024-04 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Nadeau à l'effet qu'il adoptera ou fera adopter, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le premier projet de règlement numéro 2024-04 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements. Le projet de règlement est également déposé.

20240408-06

6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-04 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les groupes d'usages « Ré1 - Unifamiliale Jumelée » et « Ré4 - Multifamiliale Isolée » dans la zone ZR-61;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage afin de permettre les groupes d'usages « Ré1 - Unifamiliale Jumelée » et « Ré4 - Multifamiliale Isolée » dans la zone Ré-62;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaétan Nadeau lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même date;

**Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le règlement 2024-04 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone ZR-61 en ajoutant :

- a) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré1 - Unifamiliale Jumelée »;
- b) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré4 - Multifamiliale Isolée ».

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone ZR-61.

ARTICLE 3

L'annexe B « Grilles des spécifications » faisant partie intégrante de l'article 5.1 est modifiée à la zone Ré-62 en ajoutant :

- c) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré1 - Unifamiliale Jumelée »;
- d) le symbole « ■ » vis-à-vis le groupe d'usage « Ré4 - Multifamiliale Isolée ».

Le tout afin de permettre ces usages dans la zone Ré-62.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

6.3 Avis de motion - Règlement 2024-06 décrétant une dépense de 7 079 559 \$ et un emprunt de 6 879 113 \$ afin d'effectuer les travaux de reconstruction du garage municipal suite à un incendie

Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Cantin à l'effet qu'elle adoptera ou fera adopter, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement 2024-06 décrétant une dépense de 7 079 559 \$ et un emprunt de 6 879 113 \$ afin d'effectuer les travaux de reconstruction du garage municipal suite à un incendie. Le projet de règlement est également déposé.

6.4 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle 2023

Conformément à l'article 573.3.1.2. L.C.V., la directrice générale dépose le rapport sur l'application du règlement de la gestion contractuelle pour l'année 2023 aux membres du conseil.

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20240408-07 7.1 Embauche secrétaire-réceptionniste (remplacement de congé de maternité)

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière et directrice des finances;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de Madame Vicky Malette à titre de secrétaire-réceptionniste en remplacement du congé de maternité de la secrétaire-réceptionniste actuellement en poste;

QUE Madame Malette débute à l'échelon 3 de l'échelle salariale en vigueur dans la convention collective du syndicat des employés de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

20240408-08 7.2 Suspension de l'employé 320043

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil approuve et maintienne la suspension de l'employé 320043.

ADOPTÉE

20240408-09 7.3 Embauche – Directeur adjoint du service de sécurité incendie (SSI)

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville autorise l'embauche de Monsieur Patrick Lambert à titre de directeur adjoint du service de sécurité incendie (SSI);

QUE l'embauche de monsieur Lambert soit confirmée de façon permanente suite à une période de probation de 9 mois.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Antoine Desfossés Garage municipal

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20240408-10 8.1 Appui au dépôt du projet Campagne de promotion du rôle de pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville à la responsabilité de la gestion du service incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT le besoin de recrutement de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT l'adoption de la révision du schéma de couverture de risques en 2021 par la MRC des Sources;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville appuie le dépôt du projet *Campagne de promotion du rôle de pompier volontaire* par la municipalité de Saint-Adrien au FRR volet 2 régional pour un montant de 15 183,63\$;

QUE la Ville de Danville soit partenaire du projet et désigne Madame Émilie Lalancette-Néron comme représentante pour le comité de coordination;

QUE la Ville de Danville s'engage à contribuer un montant de 405\$;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

9. TRAVAUX PUBLICS

20240408-11 9.1 Reddition de compte 2022 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 564 278,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

20240408-12 9.2 Octroi de contrat - Réfection de la structure de chaussée - chemin Saint-Félix-de-Kingsey - PAVL - Redressement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué un appel d'offres public en vue de la réalisation de la réfection de la structure de chaussée du chemin Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

Montants taxes incluses :

- 1 La Sablière Warwick Ltée. – 509 845,31 \$
- 2 J. Noël Francoeur inc. – 515 824,99 \$
- 3 Excavation Gagnon et Frères inc. – 555 000,00 \$
- 4 Sintra inc. – Région Estrie - 559 928,25 \$
- 5 G.G. Laroche Excavation (9181-3212 Québec inc,) – 573 150,38 \$
- 6 L4 Construction inc. – 577 775,76 \$
- 7 Pavage centre Sud du Québec inc. – 605 751,54 \$

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat de réfection de la structure de chaussée du chemin Saint-Félix-de-Kingsey à l'entreprise La Sablière Warwick Ltée. pour un montant de **509 845,31 \$** ;

QUE les travaux de réfection de la structure de chaussée du chemin Saint-Félix-de-Kingsey soient financés par la subvention PAVL - volet redressement.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240408-13

9.3 Octroi de contrat - Services professionnels pour la réfection du chemin Pinnacle et chemin des Canadiens

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué des demandes de prix pour les services professionnels pour les travaux de réfection du chemin Pinnacle et du chemin des Canadiens;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville soit autorisée à octroyer le contrat de services professionnels pour les travaux de réfection du chemin Pinnacle et du chemin des Canadiens à l'entreprise Les Services EXP inc. au montant de **50 950, 00 \$** plus les taxes applicables;

QUE ces services soient financés par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240408-14

9.4 Décompte progressif numéro 1 - Stabilisation de talus du chemin de Nicolet-Falls

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP Inc., mandaté pour la surveillance des travaux de stabilisation de talus du chemin de Nicolet-Falls ;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville procède à un premier paiement de **580 801,93 \$** plus les taxes applicables à l'entrepreneur en charge des travaux Excavations Gagnon et Frères inc.;

QUE ces travaux soient financés par le programme de subvention d'aide financière pour les municipalités touchées par un sinistre du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240408-15

9.5 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Richard Lefebvre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20240408-16

10.1 Engagement de la Ville à la préservation de la biodiversité dans le cadre de la COP15

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs provinciaux de conservation de 30 % du territoire québécois d'ici 2030 ;

CONSIDÉRANT QUE les entités municipales, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités du territoire des Sources, soit Val-des-Sources, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton, se sont déjà engagées à protéger la biodiversité via l'appui à la démarche de la COP15;

CONSIDÉRANT l'existence de plusieurs planifications à l'échelle de la MRC qui prévoient des actions en lien avec la protection de la biodiversité sur le territoire des Sources;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une démarche non contraignante pour les municipalités;

Il est proposé par Daniel Pitre

Appuyé par Gaétan Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil de Ville de Danville s'engage à protéger la biodiversité en adhérant à la démarche de la COP15;

QUE la Ville de Danville s'engage à suivre l'état de la biodiversité et s'assure du maintien ou de l'amélioration de celle-ci;

QUE la Ville de Danville s'engage à participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;

QUE la Ville de Danville s'engage à soutenir les projets d'aires protégées sur son territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;

QUE la Ville de Danville s'engage à protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire;

QUE la Ville de Danville s'engage à participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;

QUE la Ville de Danville s'engage à prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour les citoyens.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de mars 2024

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de mars 2024 est déposé aux membres du conseil.

20240408-17

11.2 Offre d'achat du lot 4 835 474

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une offre d'achat pour le lot 4 835 474 d'une superficie de 371,10 m² situé sur la 1^{ère} avenue à Danville;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil de la Ville de Danville autorise l'achat du lot 4 835 474 d'une superficie de 371,10 m² au montant de **5 000,00 \$** plus les taxes applicables;

QUE la mairesse, Madame Martine Satre ainsi que la directrice générale, Madame Marie-Pier Dupuis soient autorisées à signer pour et au nom de Danville dans ce dossier;

QUE l'offre d'achat signée par le vendeur fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240408-18

11.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour aliénation du lot 4 242 877 et utilisation d'une partie du lot 4 077 430 à des fins autres qu'agricoles à Danville

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, François Turcotte de l'entreprise François Turcotte Inc., entend procéder à l'aliénation du lot 4 242 877 du Cadastre du Québec, lequel totalise 9,96 hectares et est situé dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et que l'acquéreur, Stephen Tear, entend utiliser ce terrain boisé pour la chasse;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, François Turcotte de l'entreprise François Turcotte inc., demande l'autorisation à des fins autres qu'agricole du lot 4 077 430 du Cadastre du Québec, appartenant à Christian Perreault et à Émilie Delisle, lequel totalise 30,86 hectares situé dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de permettre la signature d'une servitude de passage sur ce lot pour accéder au lot 4 242 877;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, François Turcotte de l'entreprise François Turcotte Inc., souhaite demeurer propriétaire des lots contigus au lot 4 242 877 du Cadastre du Québec, soit les lots 4 077 433, 5 173 238 et 5 173 239 du Cadastre du Québec, lesquels totalisent 40,47 hectares situés dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 242 877 visé par l'aliénation est situé dans la zone de villégiature (V-2);

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 077 430, sur lequel un passage projeté et une servitude sont requis, est situé dans la zone de villégiature (V-2);

CONSIDÉRANT QUE les lots dont le demandeur souhaite demeurer propriétaire, soit le lot 4 077 433, est situé en partie dans la zone de villégiature (V-2) et en partie dans la zone rurale (R-1), ainsi que les lots 5 173 238 et 5 173 239 sont situés en dans la zone rurale (R-1) ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 242 877 visé par l'aliénation est difficile d'accès par les lots contigus dont le vendeur demeure propriétaire dû à la présence de la rivière Nicolet Sud-Ouest qui sépare les lots jusqu'à 40 mètres entre ces deux rives;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel accède au lot 4 242 877 du Cadastre du Québec en passant par le lot voisin 4 077 430;

CONSIDÉRANT QUE le type d'utilisation non agricole prévu est un passage sur le lot 4 077 430, d'une superficie de 0,4176 hectare.

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est nécessaire en vertu de l'article 26 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est nécessaire en vertu de l'article 29 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du Conseil tenant compte des critères en vertu de l'article 62 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun impact sur le potentiel agricole des lots concernés et des lots avoisinants et sur les possibilités d'utilisation agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire de la ville de Danville et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des

normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il n'y pas de contraintes et d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'il y a effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol sur le territoire de Danville et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne se prononce pas sur la viabilité du projet en agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'effet sur le développement économique de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'effet sur la viabilité de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'impact sur le plan de développement de la zone agricole de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée par le demandeur François Turcotte de l'entreprise François Turcotte Inc. à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant à autoriser l'aliénation du lot 4 242 877 du Cadastre du Québec, lequel totalise 9,96 hectares et l'autorisation à des fins autres qu'agricoles des lots 4 077 430 et 4 242 877 du Cadastre du Québec, situé dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de permettre la signature d'une servitude sur ces lots, afin d'accéder au lot 4 242 877 est conforme aux règlements d'urbanisme ;

Il est proposé par Chantal Cantin

Appuyé par Gaétan Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville appui la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 4 242 877 du Cadastre du Québec, lequel totalise 9,96 hectares et l'autorisation à des fins autres qu'agricoles des lots 4 077 430 et 4 242 877 du Cadastre du Québec, situé dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de permettre la signature d'une servitude sur ces lots, afin d'accéder au lot 4 242 877 du Cadastre du Québec, situé dans la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ADOPTÉE

20240408-19

11.4 Modification réglementaire - Ajout de l'usage « Mini-entrepôts » et « Entreposage extérieur » a la zone M-81

Cette demande concerne l'ajout des usages « *Mini-entrepôts* » et *C19 Entreposage extérieur* à la zone M-81. La propriété visée par la demande est le 232 rue Water, appartenant à Monsieur Craig Frost et identifiée par le numéro de lot 4 835 585;

CONSIDÉRANT QUE pour la portion concernant l'usage *Entreposage extérieur*, la fonction d'entreposage extérieur aurait besoin d'être balisée (pas de camion lourd, pas de conteneur, de ferrailles, etc.);

CONSIDÉRANT QUE pour la portion concernant l'usage « *Mini-entrepôts* », la demande manque d'informations, entre autres, un plan d'aménagement du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de ne pas autoriser la demande de modification réglementaire concernant l'ajout d'usages dans la zone M-81;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE ce conseil autorise la demande de modification réglementaire relative à l'ajout des usages « *Mini-entrepôts* » et C19 « *Entreposage extérieur* » à la zone M-81.

ADOPTÉE

20240408-20 11.5 Autorisation de la vente du terrain - lot 6 226 594

CONSIDÉRANT QUE Madame Amélie Roberge a manifesté son intérêt d'acquérir le lot 6 226 594;

Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu

QUE ce conseil autorise la vente du lot 6 226 594 au montant de 30 000\$;

QUE Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale ainsi que Mme Martine Satre, mairesse, soient autorisées à signer les documents requis pour la vente.

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240408-21 13.1 Demande d'appui financier - Richmond Regional High School

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de Richmond Regional High School pour la remise d'une bourse d'études pour les finissants de l'année scolaire 2023-2024;

Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à Richmond Regional High School pour un montant de **125,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240408-22

13.2 Demande d'appui financier - Défi handicap des Sources

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de Défi handicap des Sources pour la tenue d'un camp de jour adapté pour les enfants de 6 à 21 ans en situation d'handicap pour l'été 2024;

CONSIDÉRANT l'obligation qu'on les municipalités à l'égard des enfants en situation de handicap dans les camps de jours;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent déléguer la responsabilité des services d'accompagnement à un organisme;

CONSIDÉRANT QUE Défi Handicap des Sources a les ressources et le personnel qualifié pour accueillir les enfants handicapés dans un cadre sécuritaire et adapté;

Il est proposé par Richard Lefebvre

Appuyé par Gaétan Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à Défi handicap des Sources pour un montant de **2520,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240408-23

13.3 Demande d'appui financier - Gala Méritas Excellence de l'école secondaire l'Escale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui financier de la part de l'école secondaire l'Escale de Val-des-Sources pour la remise d'un prix dans le cadre du Gala Méritas pour l'année scolaire 2023-2024;

Il est proposé par Daniel Pitre

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville autorise l'appui financier à l'École secondaire l'Escale pour un montant de **125,00 \$**;

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

Dépôt de la liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

Date	Émetteur	Destinataire	Sujet
2024-02-28	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Mairesse	Offre de service d'accompagnement en gestion municipale (Cadre d'Intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale)
2024-03-10	Daniel Latulippe	Tous les élus	Questions sur les taxes municipales
2024-03-13	Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales	Mairesse	Annonce du transfert ponctuel de 10M\$ aux municipalités de 15 000 habitants et moins en 2024 dans le cadre de la signature de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens
2024-03-26	Francis Jacot	Tous les élus	Hausse des taxes foncières 2024
2024-03-26	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Direction générale	Campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec - traitons les élus comme du monde

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Jour de la terre – 22 avril 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

Michel Lecours Total des déboursés – travaux du chemin de Nicolet-Falls
Reconstruction du garage municipal – taxation des contribuables

Pompiers Remise de radios suite à la nomination du directeur adjoint du service de sécurité incendie

20240408-24

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Cantin

QUE la présente séance soit levée à 20h05

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse